



Santé publique, innovation et propriété intellectuelle : Stratégie mondiale et Plan d'action

Résultat de la consultation sur le rapport du groupe de travail d'experts sur la recherche-développement : coordination et financement

Rapport du Directeur général

Le Directeur général a l'honneur de présenter à l'Assemblée de la Santé le rapport établi par le Président de la consultation sur le rapport du groupe de travail d'experts sur la recherche-développement : coordination et financement (annexe) sur le résultat de ses délibérations.

ANNEXE

**SYNTHÈSE ÉTABLIE PAR LE PRÉSIDENT À L'ISSUE DE LA CONSULTATION
SUR LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL D'EXPERTS SUR LA
RECHERCHE-DEVELOPPEMENT : COORDINATION ET FINANCEMENT**

1. La réunion s'est tenue le 13 mai 2010 suite à une demande formulée par le Conseil exécutif à sa cent vingt-sixième session, en janvier 2010, qui avait souhaité qu'une consultation soit organisée avec les États Membres avant la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la santé sur l'intégralité du rapport du groupe de travail d'experts sur le financement de la recherche-développement.¹ Le Dr Ali bin Jaffer bin Mohammed, de nationalité omanaise, a été élu Président de la consultation.
2. En qualité de rapporteur et de représentant du Président du groupe de travail d'experts, le Dr Sania Nishtar a exposé dans ses grandes lignes la teneur du rapport. Le Dr Mary Moran, membre du groupe de travail d'experts, a donné des précisions sur la méthode utilisée, sur la vaste gamme de critères d'après lesquels les propositions avaient été évaluées et sur le processus de consultation suivi pour les valider.
3. Les exposés préliminaires ont fait la lumière sur certains aspects des travaux du groupe qui n'étaient pas clairs à la seule lecture du rapport. Il a été reconnu à cet égard que le rapport avait dû être établi en très peu de temps. Les membres du groupe ont aussi admis que le fait d'avoir inclus des recommandations dans le résumé analytique sans qu'elles figurent dans le corps du texte avait prêté à confusion.
4. Les participants à la consultation ont estimé que le groupe de travail d'experts avait interprété son mandat autrement que certains États Membres. Par conséquent, son rapport ne répondait pas aux attentes de certains États Membres.
5. Certains pays étaient particulièrement préoccupés par le fait que le groupe de travail d'experts avait rejeté les propositions qu'ils avaient soumises, apparemment sans les avoir dûment examinées ou sans véritable explication. Or, dans l'exposé qu'ils font du processus d'évaluation, les membres du groupe indiquent clairement que les critères d'évaluation ont fait l'objet d'une vaste concertation et qu'ils ont été appliqués systématiquement à toutes les propositions, sans exception.
6. Plusieurs points précis ont été soulevés à propos du rapport et des recommandations qui y figurent : le groupe n'a pas accordé suffisamment d'attention à la nécessité de dissocier les coûts de la recherche-développement du prix des produits sanitaires ; les critères utilisés pour évaluer les propositions n'ont pas toujours pris en compte les aspects pertinents des droits de propriété intellectuelle ; les propositions de mécanismes de financement novateurs sont identiques aux propositions de financement de la santé et du développement en général ; et le groupe n'a guère accordé d'importance à la recherche sur les problèmes des systèmes de santé d'ordre plus général qui limitent l'accès aux soins.
7. Plusieurs États Membres ont reconnu les limites des mécanismes actuels de coordination dans le domaine de la recherche-développement. Il existe des mécanismes pour des maladies en particulier, mais il reste plus difficile de trouver un dispositif qui donne un aperçu complet des activités et des flux

¹ Voir le document EB126/2010/REC/2, procès-verbal de la quatrième séance.

de ressources. Plusieurs États Membres ont suggéré que l'OMS joue un rôle plus actif dans ce domaine.

8. Face aux préoccupations des États Membres, les membres du groupe de travail d'experts ont reconnu que le rapport devrait insister beaucoup plus clairement sur la nécessité d'une dissociation, mais ils ont fait remarquer que cette idée était à la base de plusieurs de leurs recommandations. De même, ils ont indiqué avoir tenu compte des droits de propriété intellectuelle dans les critères utilisés pour évaluer les propositions. Ils ont fait observer que le domaine du financement novateur évoluait rapidement et que différents secteurs seraient en compétition pour obtenir les fonds et les ressources disponibles. Enfin, ils ont indiqué que leur évaluation correspondait à un tri initial des propositions et qu'il faudrait examiner celles-ci de beaucoup plus près pour déterminer la faisabilité de chacune d'entre elles, et qu'il était important de ne pas étudier les propositions séparément mais de tenir compte des synergies possibles entre elles.

9. Au cours des débats, le Directeur général a expliqué qu'elle avait demandé au Bureau des services de contrôle interne de l'OMS de mener une enquête approfondie sur les circonstances dans lesquelles une partie du projet de rapport de groupe de travail d'experts avait été dévoilée avant sa publication.

Conclusions

10. Les participants ont estimé que, malgré les défauts du rapport, il importait de faire fond sur les travaux du groupe de travail d'experts. Les questions examinées sont d'une importance cruciale pour la santé publique et le rapport offre un point de départ pour prendre d'autres initiatives.

11. Plusieurs options ont été présentées aux participants pour la suite, notamment celle de constituer un nouveau groupe d'experts et/ou de mettre en place un nouveau processus intergouvernemental. C'est toutefois à l'Assemblée mondiale de la Santé qu'il revient de déterminer la meilleure ligne de conduite.

12. Le présent rapport est destiné à assurer une certaine continuité entre la consultation et l'examen du point 11.3 de l'ordre du jour provisoire par l'Assemblée de la Santé. Le groupe de travail d'experts a demandé que les États Membres profitent des réunions régionales qui se tiennent avant l'Assemblée de la Santé pour informer d'autres pays des questions débattues pendant la consultation, et que le rapporteur du groupe de travail d'experts présente le contenu du rapport au moment où l'Assemblée de la Santé abordera ce point.

= = =